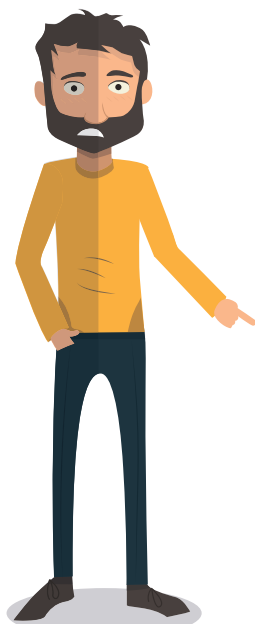
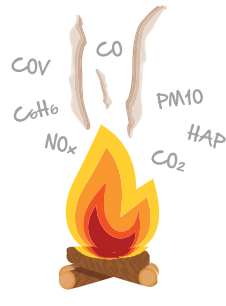


LE BRULAGE DES DECHETS VERTS...

C'EST INTERDIT !



MAIS POURQUOI ?



atmosfair

BOURGOGNE

Réseau de Surveillance de la Qualité de l'Air

LES DECHETS VERTS

FEUILLES MORTES

TONTES DE GAZONS

RESIDUS DE TAILLES DE HAIES ET ARBUSTES

RESIDUS D'ELAGAGE

DECHETS D'ENTRETIEN DE MASSIFS

Le brûlage, en plus d'être à l'origine de **troubles de voisinages** générés par les odeurs et la fumée, nuit gravement à la santé et à l'environnement. En effet cette activité est une source importante d'émission de **polluants atmosphériques toxiques**.

Ce processus de combustion est **peu performant**, on retrouve parmi les substances émises des particules sur lesquelles viennent se greffer des **composés cancérigènes** comme par exemple les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

Les émissions de **substances néfastes** sont accrues quand les **végétaux sont humides** et/ou associés à d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

En France, on estime qu'environ **1 million de tonnes** de déchets verts est brûlé à l'air libre chaque année. Cette pratique est **strictement interdite** et passible d'une amende de **450 €**.



L'IMPACT SUR LA QUALITE DE L'AIR

D'après les estimations d'ATMOSF'air BOURGOGNE dans l'inventaire 2012 des **émissions de polluants et de gaz à effet de serre**, le brûlage des déchets verts a émis en Bourgogne :

17 000 tonnes de dioxyde de carbone (CO₂)

447 tonnes de monoxyde de carbone (CO)

85 tonnes de particules fines (PM10)



Pour les particules fines, cela correspond à l'équivalent de **1 300 allers-retours à la déchetterie** la plus proche (sur la base d'un trajet de 15 km et d'un véhicule de norme Euro 5).

IL EXISTE DES ALTERNATIVES

LE COMPOSTAGE

Ce procédé naturel, individuel ou collectif, consiste à **transformer** les déchets organiques (déchets de jardin, de cuisine...) en un **terreau de qualité** pour les cultures. Il permet de **réduire les quantités** de déchets produits.



LE PAILLAGE

Disposer ses **tontes de gazons**, des copeaux de bois ou des feuilles mortes sur le sol permet, entre autres, de **l'enrichir** en matière organique et de **protéger les souches** des températures négatives. Il évite aussi le développement des mauvaises herbes.



LA DECHETTERIE

En Bourgogne **211 déchetteries** accueillent vos déchets verts qui seront ensuite **valorisés** dans des conditions **respectant l'environnement** (unité de méthanisation, plate-forme de compostage, valorisation énergétique...).



Renseignez vous auprès de votre mairie pour connaître la déchetterie la plus proche de chez vous

EN QUELQUES CHIFFRES

160
KILOGRAMMES

DE DECHETS VERTS PRODUITS PAR AN ET PAR PERSONNE POUR L'ENTRETIEN DU JARDIN

Source ADEME

450
EUROS

D'AMENDE APPLICABLE EN CAS D'INFRACTION

article 131-13 du code pénal



POUR S'EN DEBARRASSER, PRES D'I FOYER SUR 10 LES BRULENT

Source ADEME

BRULER 50 KG DE DECHETS VERTS EMET AUTANT DE PARTICULES QUE :

Source ATMOSF'air (base inventaire 2012)



20 000 KM PARCOURS EN VOITURE (EURO 5)

4 1/2 SEMAINES DE CHAUFFAGE AU BOIS D'UNE MAISON



EQUIPEE D'UNE CHAUDIERE BOIS



1 300 ALLERS-RETOURS A LA DECHETTERIE

(DISTANCE MOYENNE 15KM - EURO 5)

WWW.ATMOSFAIR-BOURGOGNE.ORG

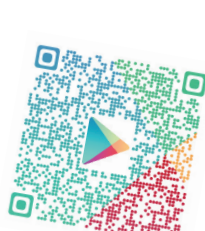
Pour rester informé de la qualité de l'air à proximité de chez vous et partout en Bourgogne Téléchargez notre application sur votre smartphone

atmosfair
BOURGOGNE

76-78 avenue Victor Hugo
21000 DIJON

tél : 03.80.38.92.31
fax : 03.80.36.22.17

www.atmosfair-bourgogne.org
contact@atmosfair-bourgogne.fr



— sources —
ATMOSF'air BOURGOGNE - Inventaire des émissions de polluants et gaz à effet de serre 2012, illustrations Freepik.com